

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24/09/2025

Délibération n° DE-0040-2025

Rapporteur : **M. MAU**

Objet : **Actualisation du tableau des effectifs et recrutement d'agents contractuels au titre de l'article L 332-8 2° du Code général de la fonction publique**

Le Président expose aux membres de l'assemblée qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs du Centre de Gestion pour tenir compte des besoins de l'établissement et notamment des besoins de l'équipe pluridisciplinaire du service Prévention et santé au travail et du service Expertise statutaire, et d'autoriser sur l'ensemble des postes concernés le recrutement d'agents contractuels au titre de l'article L 332-8 2° du Code général de la fonction publique dès lors que le recrutement d'un fonctionnaire s'est révélé impossible.

Il est proposé au Conseil d'administration de créer au tableau des effectifs 1 poste à temps complet de catégorie A relevant du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux (emploi d'assistant social), 1 poste à temps complet de catégorie A relevant du cadre d'emplois des psychologues territoriaux, 4 postes à temps complet de catégorie A relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux et 1 poste à temps complet de catégorie A relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux correspondant à un emploi de Chargé du conseil statutaire.

L'article L 332-8 2° du Code général de la fonction publique permet de pourvoir tout emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient dès lors que le recrutement d'un fonctionnaire s'est révélé impossible.

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le Président à recruter sur ce fondement, en tant que de besoin, sur l'ensemble de ces postes à temps complet précités des agents contractuels en cas d'appel à candidatures infructueuses.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article L 332-8 2° du Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

1° La création au tableau des effectifs :

- 1 poste à temps complet de catégorie A relevant du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux correspondant à un emploi d'assistant social.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24/09/2025

- 1 poste à temps complet de catégorie A relevant du cadre d'emplois des psychologues territoriaux.
- 4 postes à temps complet relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux.
- 1 poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux correspondant à un emploi de Chargé du conseil statutaire.

2° D'autoriser le Président à recruter le cas échéant des agents contractuels, pour pourvoir, les emplois à temps complet précités, sur la base de l'article L 332-8 2° du Code général de la fonction publique, si le recrutement de fonctionnaires se révèle impossible (appel à candidature infructueux).

3° De modifier le tableau des emplois permanents conformément à l'annexe ci-jointe ;

4° D'inscrire au budget les crédits correspondants.

PRÉCISE

▪ Pour le poste à temps complet de catégorie A relevant du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux et correspondant à un emploi d'assistant social :

- Que l'agent contractuel qui pourrait être recruté pour pourvoir l'emploi à temps complet d'assistant social, serait recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée initiale maximum de 3 ans dans les conditions de l'article L 332-8 2° du Code général de la fonction publique compte tenu de la spécificité de l'emploi ;
- Que ce contrat pourrait être renouvelable par reconduction expresse. À l'issue d'une période maximale de 6 ans, le contrat serait reconduit pour une durée indéterminée.
- Que l'agent recruté par contrat devra justifier d'un Diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS), maîtriser les dispositifs sociaux et les politiques publiques (santé, handicap, logement, emploi...), avoir si possible une expérience dans un service social du personnel, connaître si possible le statut de la FPT et maîtriser les techniques d'entretien d'aide à la personne et d'écoute active.
- Que la rémunération de l'agent sera déterminée par référence à celle des membres du cadre d'emplois des assistants territoriaux, pour ce qui concerne le traitement indiciaire et le régime indemnitaire mis en œuvre au profit des assistants territoriaux pour les compléments de rémunération.
- Que le Président est chargé du recrutement de cet agent et habilité à ce titre à conclure son contrat d'engagement.

▪ Pour le poste à temps complet de catégorie A relevant du cadre d'emplois des psychologues territoriaux :

- Que l'agent contractuel qui pourrait être recruté pour pourvoir l'emploi à temps complet de psychologue du travail, serait recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée initiale maximum de 3 ans dans les conditions de l'article L 332-8 2° du Code général de la fonction publique compte tenu de la spécificité de l'emploi ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 24/09/2025

- Que ce contrat pourrait être renouvelable par reconduction expresse. À l'issue d'une période maximale de 6 ans, le contrat serait reconduit pour une durée indéterminée.
- Que l'agent recruté par contrat devra justifier d'un Diplôme de psychologue du travail, détenir des connaissances en ergonomie et sur les problématiques du handicap, la pédagogie, la formation, l'apprentissage ; il devra maîtriser les produits bureautiques courants (Word, Excel, PowerPoint...) et d'internet, de la gestion électronique de documents, connaître l'environnement territorial et les techniques de conduite de projet (individualisé), de conduite de réunions et de conduite d'entretien.
- Que la rémunération de l'agent sera déterminée par référence à celle des membres du cadre d'emplois des psychologues territoriaux, pour ce qui concerne le traitement indiciaire et le régime indemnitaire mis en œuvre au profit des psychologues territoriaux pour les compléments de rémunération.
- Que le Président est chargé du recrutement de cet agent et habilité à ce titre à conclure son contrat d'engagement.

▪ Pour les 4 postes à temps complet de catégorie A relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux :

- Que les agents contractuels qui pourraient être recrutés pour pouvoir les emplois à temps complet de médecins du travail, serait recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée initiale maximum de 3 ans dans les conditions de l'article L 332-8 2° du Code général de la fonction publique compte tenu de la spécificité de l'emploi ;
- Que ces contrats pourraient être renouvelables par reconduction expresse. À l'issue d'une période maximale de 6 ans, les contrats seraient reconduits pour une durée indéterminée.
- Que les agents recrutés par contrat devront justifier d'un Doctorat en médecine avec en complément une qualification statutairement reconnue pour l'exercice de la médecine du travail dans la fonction publique territoriale.
- Que la rémunération des agents sera déterminée par référence à celle des membres du cadre d'emplois des médecins territoriaux, pour ce qui concerne le traitement indiciaire et le régime indemnitaire mis en œuvre au profit des médecins territoriaux pour les compléments de rémunération.
- Que le Président est chargé du recrutement de ces agent et habilité à ce titre à conclure leurs contrats d'engagement.

Pour le poste à temps complet de catégorie A relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux et correspondant à un emploi de Chargé du conseil statutaire :

- Que l'agent contractuel, qui pourrait être recruté pour pouvoir l'emploi à temps complet de Chargé du conseil statutaire, serait recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée initiale maximum de 3 ans dans les conditions de l'article L 332-8 2° du Code général de la fonction publique compte tenu de la spécificité de l'emploi ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24/09/2025

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20250924-DE-0040-2025-DE
Date de transmission : 24/09/2025
Date de réception préfecture : 24/09/2025

- Que ce contrat pourrait être renouvelable par reconduction expresse. À l'issue d'une période maximale de 6 ans, le contrat serait reconduit pour une durée indéterminée.
- Que l'agent recruté par contrat devra justifier d'une formation juridique de niveau supérieur avec des connaissances confirmées en droit administratif général et du statut de la fonction publique, d'une expérience et des connaissances approfondies en gestion des ressources humaines en collectivité et maîtriser les produits bureautiques courants (Word, Excel, PowerPoint...), de la gestion électronique de documents et d'internet.
- Que la rémunération de l'agent sera déterminée par référence à celle des membres du cadre d'emplois des attachés territoriaux, pour ce qui concerne le traitement indiciaire et le régime indemnitaire mis en œuvre au profit des attachés territoriaux pour les compléments de rémunération.
- Que le Président est chargé du recrutement de cet agent et habilité à ce titre à conclure son contrat d'engagement.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 24 septembre 2025.

La secrétaire de séance,



Christiane BOURSEAU
Maire de VIRSAC



Le Président,



Didier MAU
Président de la Communauté de Communes
MEDOC - ESTUAIRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 24 SEP. 2025

PUBLIÉE LE : 24 SEP. 2025

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° DE-0040-2025 :

Actualisation du tableau des effectifs

ANNEXE : TABLEAU DES EFFECTIFS (POSTES PERMANENTS) AU 24.09.2025

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20250924-DE-0040-2025-DE
Date de télétransmission : 24/09/2025
Date de réception préfecture : 24/09/2025

GRADE OU EMPLOI	FILIÈRE	EFFECTIF BUDGETAIRE POSTES PERMANENTS TC/TNC	CATÉGORIE	EMPLOIS	TEMPS PARTIEL	EFFECTIF POURVUS FONCTIONNAIRE	EFFECTIF POURVU CONTRACTUEL	EFFECTIF NON POURVU
TOTAL GÉNÉRAL		166,1	0	0	0	110	11,8	44,3
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		126				97	5	24
TOTAL Directeur général		1				1		
Directeur général Emploi fonctionnel	ADM	1	A	DGS		1		
TOTAL Directeur général adjoint		1						1
Directeur général adjoint Emploi fonctionnel	ADM	1	A	DGA				1
CADRE D'EMPLOIS DES ADMINISTRATEURS		3				1		2
TOTAL Administrateur général		2				1		1
Administrateur général	ADM	1	A	DGS		0		1
Administrateur général	ADM	1	A	grade DGS		1		
TOTAL Administrateur hors classe		1				0		1
Administrateur hors classe	ADM	1	A			0		1
CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES		35				26	4	5
Création dans le cadre d'emplois des attachés	ADM	1	A					1
TOTAL Directeur		1						1
Directeur	ADM	1	A					1
TOTAL Attaché principal		9				9		
Attaché principal	ADM	1	A	DIROP DCAS		1		
Attaché principal	ADM	1	A	Responsable instances statutaires		1		
Attaché principal	ADM	1	A	DIROP DMET		1		
Attaché principal	ADM	1	A	Responsable Promotion emploi		1		
Attaché principal	ADM	1	A	Responsable Finances moyens generaux		1		
Attaché principal	ADM	1	A	Directeur des ressources internes		1		
Attaché principal	ADM	1	A	Responsable Expertise statutaire		1		
Attaché principal	ADM	1	A	Responsable Ressources humaines		1		

GRADE OU EMPLOI	FILIÈRE	EFFECTIF BUDGETAIRE POSTES PERMANENTS TC/TNC	CATÉGORIE	EMPLOIS	TEMPS PARTIEL	Accusé de réception en préfecture 033-283300036-20250924-DE-0040-2025-DE Date de réception : 24/09/2025 EFFECTIF POURVUS EFFECTIF CONTRACTUEL EFFECTIF NON POURVU		
						FONCTIONNAIRE	CONTRACTUEL	NON POURVU
Attaché principal	ADM	1	A	Responsable concours et examens		1		
TOTAL Attaché		24				17	4	3
Attaché	ADM	1	A	Responsable des instances médicales		1		
Attaché	ADM	1	A	Chargée de mission nouvelles missions	80%	1		
Attaché	ADM	1	A	Responsable service Rémunération Chômage			1	
Attaché	ADM	1	A	Agent en détachement	80%	1		
Attaché	ADM	1	A	Responsable Mobilité		1		
Attaché	ADM	1	A	Chargée du conseil statutaire		1		
Attaché	ADM	1	A	Chargée de la coopération		1		
Attaché	ADM	1	A	Chargée du conseil statutaire		1		
Attaché	ADM	1	A	Chargée réglementation paie	90%	1		
Attaché	ADM	1	A	Chargée du conseil statutaire			1	
Attaché	ADM	1	A	Responsable système information			1	
Attaché	ADM	1	A	Juriste		1		
Attaché	ADM	1	A	Responsable Juridique		1		
Attaché	ADM	1	A	Chargé des opérations concours		1		
Attaché	ADM	1	A	Chargée du conseil statutaire		1		
Attaché	ADM	1	A	Responsable Carrières et instances statutaires		1		
Attaché	ADM	1	A	Responsable Contrat groupe retraites		1		
Attaché	ADM	1	A	Chargé de documentation		1		
Attaché	ADM	1	A	Chargée de mission nouvelles missions	80%	1		
Attaché	ADM	1	A	Experte RH			1	
Attaché	ADM	1	A	RAF		1		

GRADE OU EMPLOI	FILIÈRE	EFFECTIF BUDGETAIRE POSTES PERMANENTS TC/TNC	CATÉGORIE	EMPLOIS	TEMPS PARTIEL	EFFECTIF		EFFECTIF NON POURVU
						FONCTIONNAIRE	CONTRACTUEL	
Attaché	ADM	3	A					3
CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS		33				25	1	7
TOTAL Rédacteur principal de 1ère classe		6				6		
Rédacteur principal de 1ère classe	ADM	1	B	Correspondante retraite		1		
Rédacteur principal de 1ère classe	ADM	1	B	Conseiller statut		1		
Rédacteur principal de 1ère classe	ADM	1	B	Responsable détachée pour stage		1		
Rédacteur principal de 1ère classe	ADM	1	B	Référente des opérations		1		
Rédacteur principal de 1ère classe	ADM	1	B	Assistante instances médicales		1		
Rédacteur principal de 1ère classe	ADM	1	B	Conseillère statut		1		
TOTAL Rédacteur principal de 2ème classe		13				9		4
Rédacteur principal de 2ème classe	ADM	1	B	Conseillère statut		1		
Rédacteur principal de 2ème classe	ADM	1	B	Agent en détachement pour stage		1		
Rédacteur principal de 2ème classe	ADM	1	B	Référente RH		1		
Rédacteur principal de 2ème classe	ADM	1	B	Correspondante assurances		1		
Rédacteur principal de 2ème classe	ADM	1	B	Chargée secrétariat instances statutaires	80%	1		
Rédacteur principal de 2ème classe	ADM	1	B	Agent en disponibilité		1		
Rédacteur principal de 2ème classe	ADM	1	B	Chargée ressources concours	80%	1		
Rédacteur principal de 2ème classe	ADM	1	B	Agent en disponibilité	80%	1		
Rédacteur principal de 2ème classe	ADM	1	B	Référente observation de l'emploi		1		
Rédacteur principal de 2ème classe	ADM	4	B					4
TOTAL Rédacteur		12				10	1	1
Rédacteur	ADM	1	B	Chargé du suivi des carrières		1		
Rédacteur	ADM	1	B	Assistante administrative	80%	1		

GRADE OU EMPLOI	FILIÈRE	EFFECTIF BUDGETAIRE POSTES PERMANENTS TC/TNC	CATÉGORIE	EMPLOIS	TEMPS PARTIEL	Accusé de réception en préfecture 033-283300036-20250924-DE-0040-2025-DE Date de rétrotransmission : 24/09/2025 Date de réception préfecture : 24/09/2025		
						EFFECTIF POURVUS FONCTIONNAIRE	EFFECTIF POURVU CONTRACTUEL	EFFECTIF NON POURVU
Rédacteur	ADM	1	B	Référente Recrutement formation compétences		1		
Rédacteur	ADM	1	B	Référente FIPHFP		1		
Rédacteur	ADM	1	B	Conseillère en évolution professionnelle		1		
Rédacteur	ADM	1	B	Référente opérations concours	80%	1		
Rédacteur	ADM	1	B	Correspondant assurances		1		
Rédacteur	ADM	1	B	Référente production paies		1		
Rédacteur	ADM	1	B	Conseillère en évolution professionnelle		1		
Rédacteur	ADM	1	B	Graphiste			1	
Rédacteur	ADM	1	B	Référente appui et conseil en recrutement	80%	1		
Rédacteur	ADM	1	B					1
Dans le cadre d'emplois des rédacteurs	ADM	2	B					2
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS		53				44		9
TOTAL Adjoint administratif principal de 1ère classe		12				12		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Secrétaire des instances médicales		1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Gestionnaire paies		1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Agent détachée pour stage		1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Gestionnaire instances statutaires	90%	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Gestionnaire des opérations		1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Gestionnaire des opérations		1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Gestionnaire RH		1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Agent d'accueil et logistique	80%	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Gestionnaire carrières	80%	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Gestionnaire paies		1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Gestionnaire carrières		1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Gestionnaire carrières		1		
TOTAL Adjoint administratif principal de 2ème classe		15				13		2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Secrétaire médicale		1		

GRADE OU EMPLOI	FILIÈRE	EFFECTIF BUDGETAIRE POSTES PERMANENTS TC/TNC	CATÉGORIE	EMPLOIS	TEMPS PARTIEL	Accusé de réception en préfecture 033-283300036-2024-0924-DE-0040-2025-DE Date d'envoi en préfecture : 24/09/2024 09:11:11	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF NON POURVU
						FONCTIONNAIRE	CONTRACTUEL		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Référente finances et comptable	80%	1			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Gestionnaire carrières	80%	1			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Agent administratif comptable	80%	1			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Gestionnaire remplacement et renfort		1			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Gestionnaire remplacement et renfort		1			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Gestionnaires paies		1			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Conseillère en évolution professionnelle		1			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Agent en disponibilité		1			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Secrétaire instances médicales		1			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Chargée de la communication	70%	1			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Gestionnaires des opérations		1			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Gestionnaires des opérations		1			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	2	C						2
TOTAL Adjoint administratif		24				19			5
Adjoint administratif	ADM	1	C	Gestionnaire ressources		1			
Adjoint administratif	ADM	1	C	Gestionnaire instances statutaires		1			
Adjoint administratif	ADM	1	C	Agent en disponibilité		1			
Adjoint administratif	ADM	1	C	Gestionnaire des opérations		1			
Adjoint administratif	ADM	1	C	Secrétaire médicale		1			
Adjoint administratif	ADM	1	C	Gestionnaire paies	90%	1			
Adjoint administratif	ADM	1	C	Gestionnaire paies		1			
Adjoint administratif	ADM	1	C	Agent administrative comptable		1			
Adjoint administratif	ADM	1	C	Assistante administrative		1			
Adjoint administratif	ADM	1	C	Agent en disponibilité		1			

GRADE OU EMPLOI	FILIÈRE	EFFECTIF BUDGETAIRE POSTES PERMANENTS TC/TNC	CATÉGORIE	EMPLOIS	TEMPS PARTIEL	Accusé de réception en préfecture 033-283300036-20250924-DE-0040-2025-DE Date de dépôt : 24/09/2025 Date de réception : 24/09/2025	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF NON POURVU
						POURVUS FONCTIONNAIRE		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Secrétaire instances médicales		1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Agent détaché pour stage		1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Gestionnaire des opérations		1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Agent d'accueil et logistique		1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Gestionnaire retraite		1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Agent en détachement	80%	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Secrétaire instances médicales		1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Documentaliste		1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Gestionnaire paies		1		
Adjoint administratif	ADM	5	C					5
Dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs	ADM	2	C					2

FILIÈRE TECHNIQUE		13				7	3	3
CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS		3				2		1
TOTAL Ingénieur principal		3				2		1
Ingénieur principal	TEC	1	A	Responsable prospective et performance		1		
Ingénieur principal	TEC	1	A	Agent en disponibilité de droit		1		
Postes dans le cadre d'emplois des ingénieurs	TC	1	A					1
CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS		7				3	3	1
TOTAL Technicien principal de 1ère classe		2				1		1
Technicien principal de 1ère classe	TEC	1	B	Conseiller en prévention		1		

GRADE OU EMPLOI	FILIÈRE	EFFECTIF BUDGETAIRE POSTES PERMANENTS TC/TNC	CATÉGORIE	EMPLOIS	TEMPS PARTIEL	Effectif	Effectif	Effectif
						Pourvus Fonctionnaire	Pourvu Contractuel	Non Pourvu
Technicien principal de 1ère classe	TEC	1	B					1
TOTAL Technicien principal de 2ème classe		1				1		
Technicien principal de 2ème classe	TEC	1	B	Conseillère en prévention		1		
TOTAL Technicien		4				1	3	
Technicien	TEC	1	B	Chef projet GED			1	
Technicien	TEC	1	B	Technicien informatique		1		
Technicien	TEC	1	B	Chef projet informatique			1	
Technicien	TEC	1	B	Ergonome			1	
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES		3				2		1
TOTAL Adjoint technique principal de 1ère classe		1				1		
Adjoint technique principal de 1ère classe	TEC	1	C	Gestionnaire maintenance technique		1		
TOTAL Adjoint technique principal de 2ème classe		1				1		
Adjoint technique principal de 2ème classe	TEC	1	C	Gestionnaire informatique		1		
TOTAL Adjoint technique		1						1
Adjoint technique	TEC	1	C					1
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		24,1				5	2,8	16,3
CADRE D'EMPLOIS DES MEDECINS		15,1					1,8	13,3
Création dans le cadre d'emplois des médecins territoriaux	ADM	4	A					4
TOTAL Médecin		11,1					1,8	9,3
Contractuel Médecin	MED-SOC	1	A	Médecin du travail			1,00	
Contractuel Médecin	MED-SOC	0,8	A	Médecin du travail			0,80	
Contractuel Médecin	MED-SOC	8	A	Médecin du travail				8
Contractuel médecin	MED-SOC	0,8	A	Médecin du travail				0,8
Création dans le cadre d'emplois des médecins territoriaux	MED-SOC	0,5	A	Médecin du travail				0,5
CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS SOCIAUX		1						1
Création dans le cadre d'emplois des assistants sociaux	ADM	1	A					1
CADRE D'EMPLOIS DES PSYCHOLOGUES		2						2

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20250924-DE-0040-2025-DE
Date de télétransmission : 24/09/2025
Date de réception en préfecture : 24/09/2025

GRADE OU EMPLOI	FILIÈRE	EFFECTIF BUDGETAIRE POSTES PERMANENTS TC/TNC	CATÉGORIE	EMPLOIS	TEMPS PARTIEL	EFFECTIF POURVUS FONCTIONNAIRE	EFFECTIF POURVU CONTRACTUEL	EFFECTIF NON POURVU
Création dans le cadre d'emplois des psychologues	ADM	1	A					1
TOTAL Psychologue		1						
Psychologue de classe normale	MED-SOC	1	A	Psychologue du travail				1
CADRE D'EMPLOIS DES INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX		6				5	1	
TOTAL Infirmier en soins généraux hors classe		2				2		
Infirmier en soins généraux hors classe	MED-SOC	1	A	Infirmière en santé au travail		1		
Infirmier en soins généraux hors classe	MED-SOC	1	A	Infirmière en santé au travail		1		
TOTAL Infirmier en soins généraux de classe normale		4				3	1	
Infirmier en soins généraux de classe normale	MED-SOC	1	A	Infirmière en santé au travail			1	
Infirmier en soins généraux de classe normale	MED-SOC	1	A	Infirmière en santé au travail		1		
Infirmier en soins généraux de classe normale	MED-SOC	1	A	Infirmière en santé au travail (disponibilité)		1		
Infirmiers territoriaux en soins généraux	MED-SOC	1	A	Infirmière en santé au travail		1		
FILIÈRE CULTURELLE		3				1	1	1
CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		1					1	
TOTAL Attaché de conservation du patrimoine		1					1	
Attaché de conservation du patrimoine	CLT	1	A	Chargée du service Archives			1	
CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		2				1		1

GRADE OU EMPLOI	FILIÈRE	EFFECTIF BUDGETAIRE POSTES PERMANENTS TC/TNC	CATÉGORIE	EMPLOIS	TEMPS PARTIEL	EFFECTIF POURVUS FONCTIONNAIRE	EFFECTIF POURVU CONTRACTUEL	EFFECTIF NON POURVU
TOTAL Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques		2				1		1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe	CLT	1	B	E-Archiviste	80%	1		
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	CLT	1	B					1